



Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 En exercice : 49
 Présents : 35
 Pouvoir : 6
 Qui ont pris part à la délibération : 41
 Votes exprimés : 41
 POUR : 41
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 28 octobre 2025
Date d'affichage :
 28 octobre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pourvoir à Gilles SACHEPEY – Marie-Laure GRIMARD absente excusée pourvoir à Jean-Louis GROGUENIN – Evelyne CALLEJA, absente excusée pourvoir à Sandra PICART – Clément POINTEAU absent excusé pourvoir à Jean-Michel SABAN – Catherine VERNEAU absente excusée pourvoir à Nathalie LABOSSE – Claude CATRIN absent excusé donne pourvoir à Philippe TRESPALLE

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY

Absents : Pierre-Yves ROY – Christophe GENTIL – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Jacques ROBERT

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PERMANENT

Au regard de l'évolution des besoins en matière d'entretien des locaux, le Président, explique qu'il est nécessaire des faire évoluer les moyens humains de la collectivité. Par ailleurs, l'intendance liée à l'organisation des réunions et événements accueillis dans la salle multimodale génère des contraintes supplémentaires et des difficultés d'organisation pour les services.

Aussi, il est envisagé de créer un poste d'adjoint technique permanent, à temps non complet de 18,25/35^{ème}.

Les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- Entretien de la micro-crèche et du RPE de L'Isle-sur-Serein,
- Entretien de l'espace santé de Noyers en remplacement,
- Entretien des locaux administratifs en remplacement,
- Entretien et intendance du gymnase et de la salle multimodale de L'Isle-sur-Serein.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332-8 3^o du code général de la fonction publique.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien ménager de bâtiments, dans la mesure du possible.

La rémunération de cet agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de créer le poste suivant, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- 1 poste d'adjoint technique permanent, à temps non complet (18,25/35^{ème}), dans les conditions proposées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires figureront aux budgets principal et enfance de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 Rémy VIDAL



Le Président,
 Xavier COURTOIS